

**PROCES VERBAL DE CONSTAT
D'AFFICHAGE**

LE TRENTE ET UN AOUT DEUX MILLE VINGT TROIS

A LA DEMANDE DE :

SAS PARC EOLIEN DE MORGAT, inscrite au registre du commerce et des sociétés de CLICHY sous le numéro 891564833 dont le siège social est situé 50 rue Madame de Sanzillon à CLICHY (92110), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social

Laquelle m'a préalablement exposé :

- ✓ Qu'un arrêté pris par Monsieur Le Préfet de la Charente-Maritime le 11 août 2023 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2023, prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN.
- ✓ Que ma requérante a fait afficher 31 panneaux comportant l'affiche annonçant l'enquête publique sur le site des futures éoliennes et 19 communes avoisinantes.
- ✓ Qu'elle me demande de bien vouloir constater sur place la présence de l'affichage des 31 panneaux.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

Je soussignée **Cindy MARTINEAU**, Clerc habilitée aux constats - Société par Actions Simplifiée AURIK LA ROCHELLE - Emmanuel MARCHAND, Gilles DESMOULINS & Elodie GAILLARD, Commissaires de Justice Associés, 1 rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE,

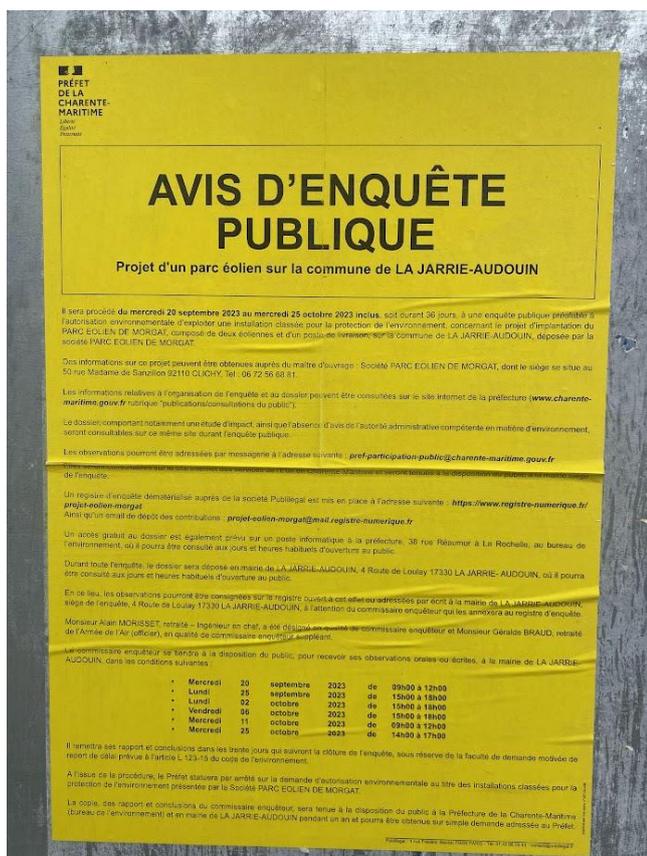
Certifie m'être transportée communes de ANTEZANT LA CHAPELLE, BLANZAY SUR BOUTONNE, COIVERT, DAMPIERRE SUR BOUTONNE, ESSOUVERT, LA CROIX CONTESSE, LA JARRIE AUDOUIN, LOULAY, LES EGLISES D'ARGENTEUIL, LOZAY,

MIGRE, NUAILLE SUR BOUTONNE, SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE, SAINT MARTIAL, SAINT PARDOULT, SAINT PIERRE DE L'ISLE, SAINT SERVIN SUR BOUTONNE, VERGNE, VILLENEUVE LA COMTESSE, VERVANT, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

- Commune d'**ESSOUVERT** (17400) – Mairie – 2 Rue François-Menez

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche collée sur le panneau d'informations à côté de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune **LES EGLISES D'ARGENTEUIL** (17400) – Mairie – 7 rue de Saintonge

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche collée sur la fenêtre de la porte vitrée de la mairie et d'une seconde affiche plastifiée accrochée sur une gouttière à l'angle de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **VERVANT** – Mairie – 17 rue de La Boutonne

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée accrochée la grille d'accès à la mairie et une affiche apposée dans tableau des annonces de la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

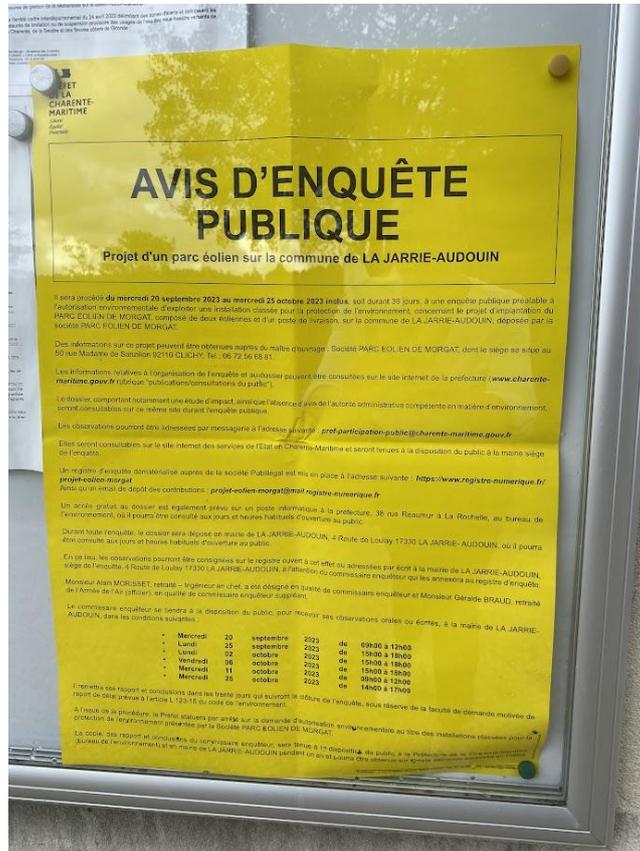




- Commune d'**ANTEZANT-LA-CHAPELLE** – Mairie – 10 allée des Tilleuls

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée dans tableau des annonces de la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

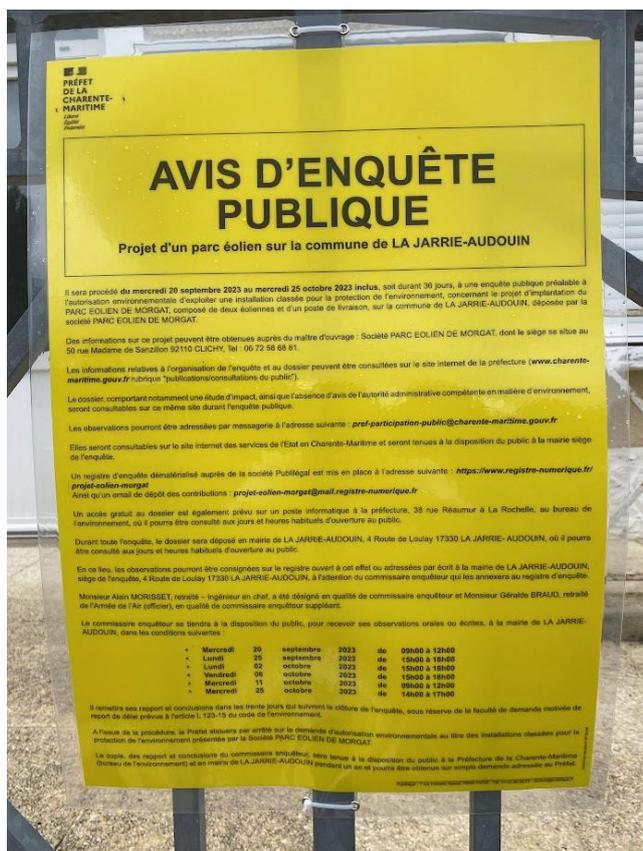
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT PARDOULT**– Mairie – 2 les basses-Rues

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la rambarde d'escalier menant devant la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **NUAILLE SUR BOUTONNE** – Mairie – 12 Bis Route d'Aulnay

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal situé dans l'allée d'accès à la mairie dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

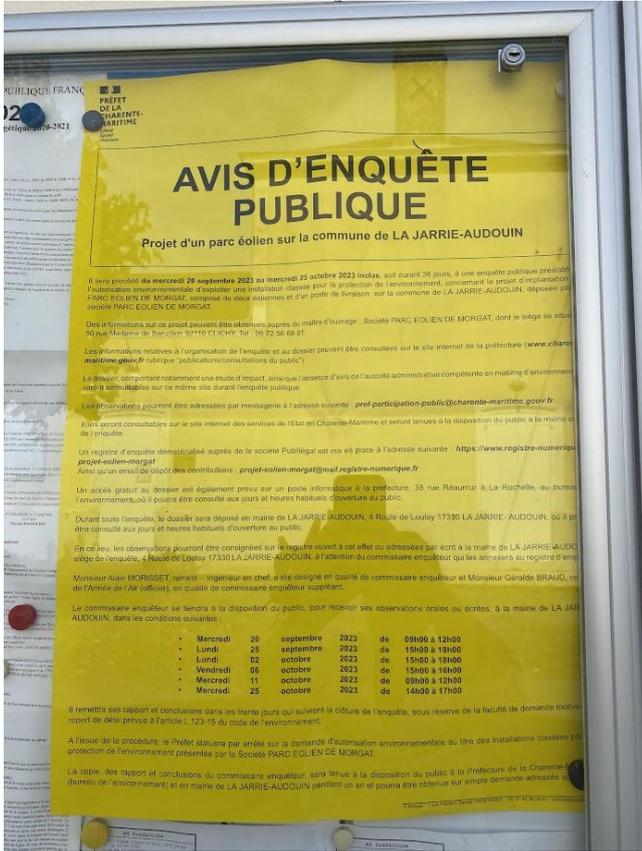
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT PIERRE DE L'ISLE**– Mairie – 128 Route de Dampierre - Le Vignaud

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal situé dans l'allée d'accès à la mairie et d'une seconde affiche plastifiée apposée sur le portail en face du tableau dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

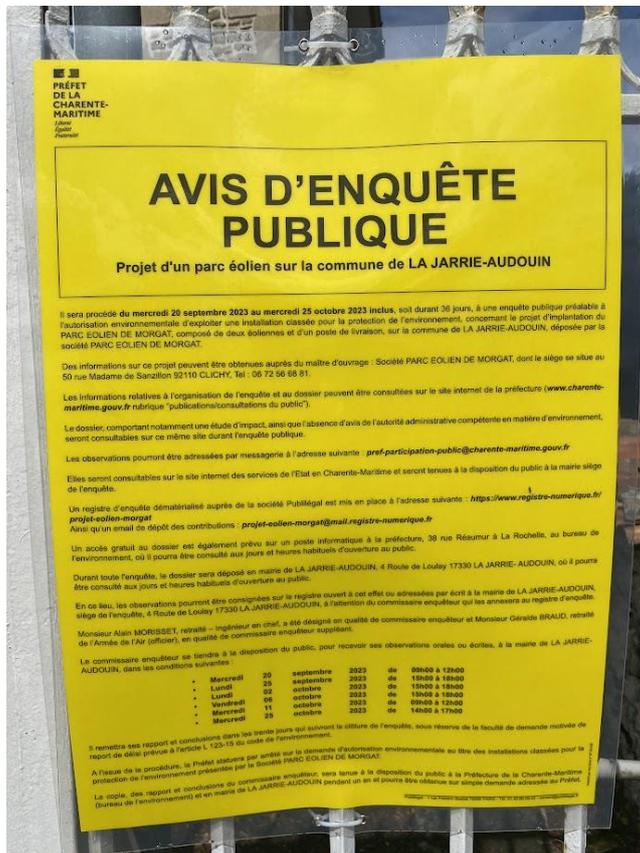




- Commune de **SAINT MARTIAL**– Mairie – 20 Rue des Fougères – La grève

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la grille à côté du tableau d'affichage municipal dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

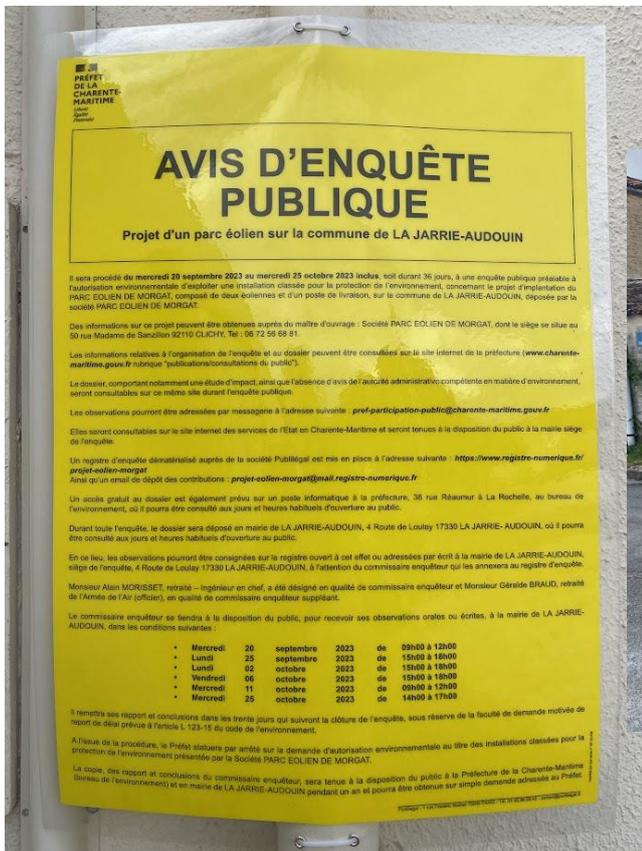


- Commune de **BLANZAY SUR BOUTONNE**– Mairie –1 Rue de Dampierre

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la façade de la mairie et d'une seconde affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal, situé à quelques mètres de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).





- Commune de **SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE** – Mairie –15 Rue de Dampierre

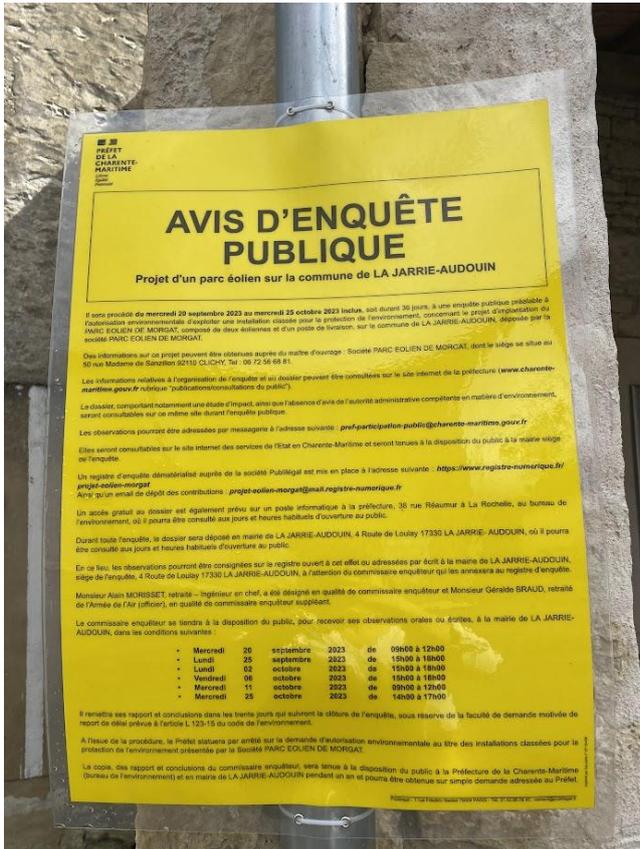
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la façade de la mairie à droite du tableau d'affichage municipal, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

- Commune de **DAMPIERRE SUR BOUTONNE**– Mairie – 4 Impasse du Camping

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la zone d'affichage municipal face à la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **SAINT SEVERIN SUR BOUTONNE** – Mairie – 38 Rue de la Mairie

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la grille du portail d'accès à la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

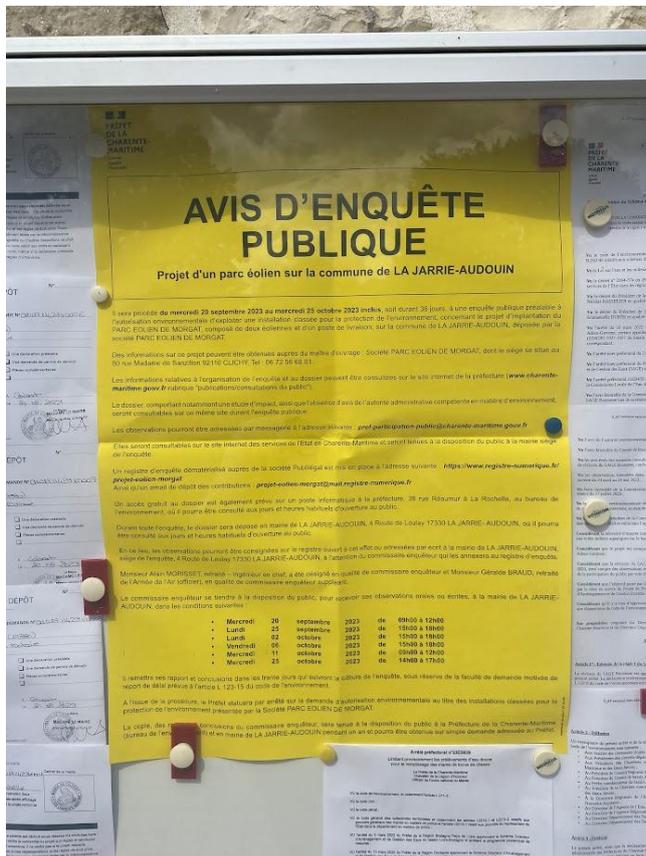
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **COIVERT**– Mairie – 39 Rue de la Mairie

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche apposée sur le tableau d'affichage municipal sur la façade de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

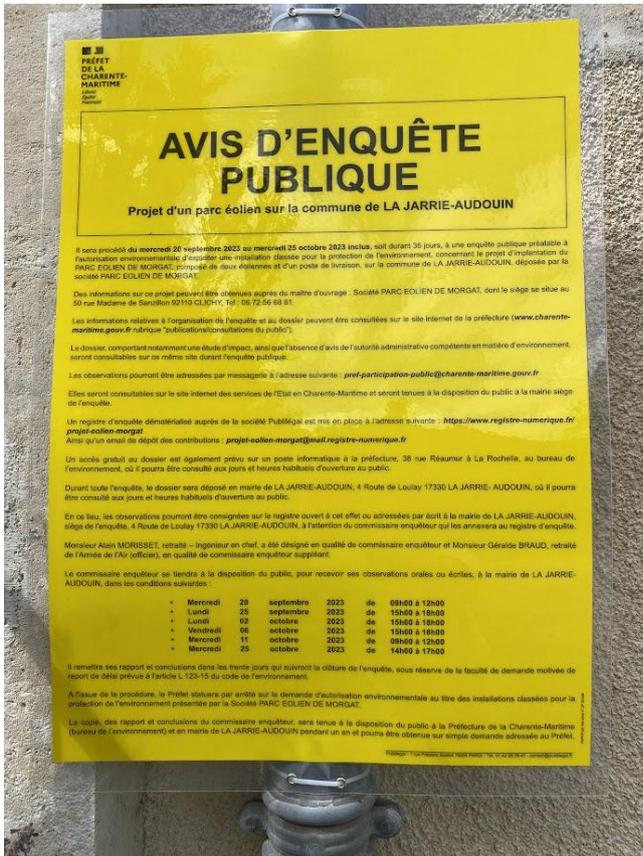
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA CROIX-COMTESSE** – Mairie – 16 Rue des Chaumes

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur le tableau d'affichage municipal sur la façade de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **VILLENEUVE LA COMTESSE** – Mairie – 15 ROUTE NATIONALE

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **VERGNE**– Mairie – 10 Route de la Gare

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la mairie, et une seconde affiche apposée derrière la vitre de la porte de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

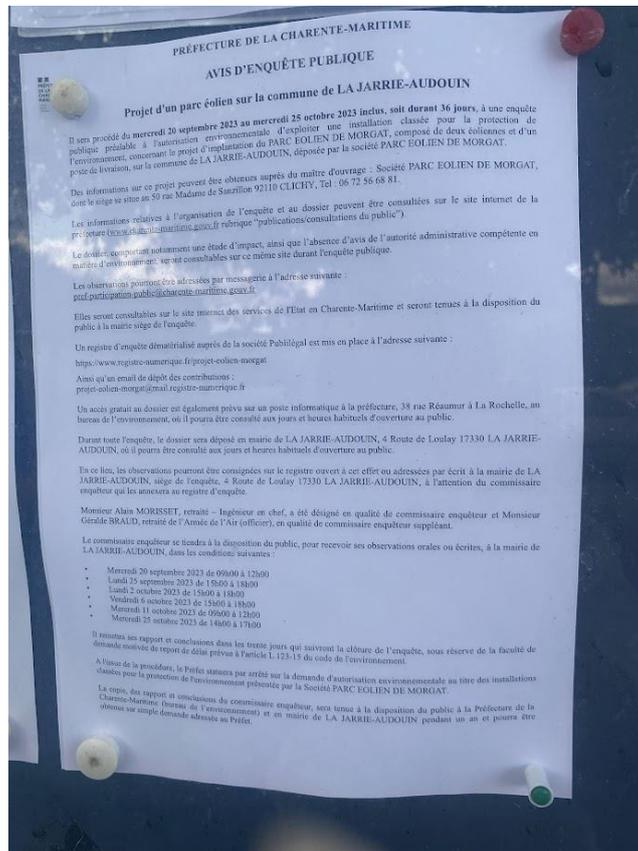




- Commune de LOULAY– Mairie – 28 Place du Général de Gaulle

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche format A4 apposé sur le tableau des annonces municipales.

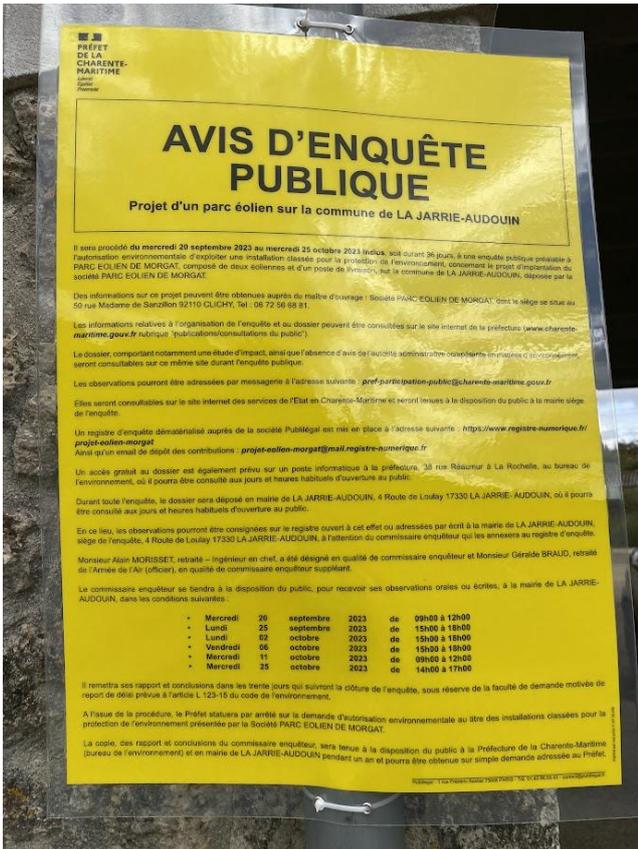
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond blanc et le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » est en gros caractère.



- Commune de **LOZAY**– Mairie – 28 Place du Général de Gaulle

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur la gouttière de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **MIGRE**– Mairie – 1 Place de la Mairie

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un panneau de signalisation près de la mairie, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).




PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME
 Louis
 Jean

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOIN

Il sera procédé du **mercredi 20 septembre 2023** au **mercredi 25 octobre 2023** inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation créée pour la production de l'énergie, concernant le projet d'implantation du **PARC EOLIEN DE MORCAT**, composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison, sur la commune de LA JARRIE-AUDOIN, dépeçée par la société **PARC EOLIEN DE MORCAT**.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage : Société **PARC EOLIEN DE MORCAT**, dont le siège se situe au 50 rue Madame de Sazerillon 92110 CLICHY, Tel : (06 72 56 68 01).

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'absence d'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société PubliGat est mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-morgat>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : projet-eolien-morgat@mail.registre-numerique.fr

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un portail informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de LA JARRIE-AUDOIN, 4 Route de Loulay 17330 LA JARRIE-AUDOIN, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de LA JARRIE-AUDOIN, siège de l'enquête, 4 Route de Loulay 17330 LA JARRIE-AUDOIN, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Alain MORISSET, retraité - Ingénieur en chef - a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérald BRAUD, retraité de l'Armée de l'Air (officier), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de LA JARRIE-AUDOIN, dans ses conditions suivantes :

• Mercredi	20	septembre	2023	de	09h00 à 12h00
• Lundi	25	septembre	2023	de	15h00 à 18h00
• Lundi	03	octobre	2023	de	09h00 à 12h00
• Vendredi	06	octobre	2023	de	15h00 à 18h00
• Mercredi	11	octobre	2023	de	09h00 à 12h00
• Mercredi	25	octobre	2023	de	14h00 à 17h00

Le registre sera ouvert et consultable dans les mêmes lieux où l'enquête sera ouverte, sans réserve de la faculté de demander modalités de réponse de détail en vertu de l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

En l'absence de consultation, le Préfet autorisera par arrêté tout le dossier d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour le protection de l'environnement autorisée par le préfet **PARC EOLIEN DE MORCAT**.

Le dossier, ses annexes et conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et au bureau de LA JARRIE-AUDOIN pendant un délai qui pourra être allongé aux dates suivantes indiquées au tableau.

- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – Mairie –4 Route de Loulay

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur le poteau de la zone d'affichage municipal, dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 7

Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur le poteau de panneau de signalisation sur la D107 (point GPS 46.030798, -0.488983), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



AFFICHAGE ADMINISTRATIF publlegal

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 Projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN

Il sera procédé de mercredi 26 septembre 2023 au vendredi 28 octobre 2023 inclus, soit durant 32 jours, à une enquête publique présentée à l'Autorité Environnementale d'après une saisine déposée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation de parc éolien de LA JARRIE-AUDOUIN, déposée par le MAIRI DE LA JARRIE-AUDOUIN, avenue de tous étages et rue de la tour, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, déposée par le MAIRI DE LA JARRIE-AUDOUIN.

Ces informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de notre bureau : Société PARC EOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe en 12 rue de la tour de la JARRIE-AUDOUIN, 17130 LA JARRIE-AUDOUIN.

Les observations relatives à l'implantation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/citoyen/participation/citoyens/avis-d-enquete-publique).

La durée, le lieu et les modalités de l'enquête, ainsi que l'absence d'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : participation-publie@charente-maritime.gouv.fr.

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé accessible de la société Publlegal est en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/avis-d-enquete-publique>.

Une liste de coordonnées des contributeurs : projet-eolien-morgat@mairijarrieaudouin.fr.

Un accès public au dossier est également prévu sur un portail informatique à la préfecture, 38 rue Roussier à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où l'accès est réservé aux personnes habilitées d'accéder au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera mis en ligne sur le portail informatique à la préfecture, 38 rue Roussier à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où l'accès est réservé aux personnes habilitées d'accéder au public.

Et ce lieu, les observations pourront être consultées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, siège de l'enquête, 4 route de Loulay 17130 LA JARRIE-AUDOUIN, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête de l'enquête, 4 route de Loulay 17130 LA JARRIE-AUDOUIN.

Monsieur ALAIN MORISSET, né le 15/01/1968, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur GÉRARD BRAUD, né le 15/01/1968, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, dans les conditions suivantes :

Mercredi	26	septembre	2023	de	10h00	à	12h00
Lundi	25	septembre	2023	de	15h00	à	18h00
Lundi	02	octobre	2023	de	15h00	à	18h00
Vendredi	05	octobre	2023	de	15h00	à	18h00
Mardi	11	octobre	2023	de	15h00	à	18h00
Mardi	23	octobre	2023	de	09h00	à	12h00
				de	14h00	à	17h00

Il recevra ses rapports et conclusions dans les délais prévus au règlement de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de date prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT.

La copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sous réserve de la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN, peuvent en un et même lieu être consultés sur simple demande adressée au Préfet.

- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 6**
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur le poteau sur la D107, près du 4 Route d'Aulnay (point GPS 46.027873, -0.486478), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm).

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 11**
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet en bois le long de la D107 (point GPS 46.025465, -0.476149), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 10
 Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un poteau en béton au niveau d'un croisement de 2 routes sans nom (point GPS 46.025465, -0.476149), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN – POINT 9**
 Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un poteau en béton au niveau d'un croisement de 2 routes sans nom (point GPS 46.036454, -0.480035), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 8
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un poteau téléphonique en bois le long de la D107 (point GPS 46.034024, -0.492130), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 1
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet bois rue Gaston Daniaud (point GPS 46.032724, -0.496597), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOJIN** – POINT 2
 Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet bois rue Gaston Daniaud (point GPS 46.032724, -0.496597), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOIN – POINT 3**
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet bois, à LE ROCHER (point GPS 46.025164, -0.491733), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOIN – POINT 4**
Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet en métal indiquant le chemin du Vieux Planty (point GPS 46.022100, -0.488287), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

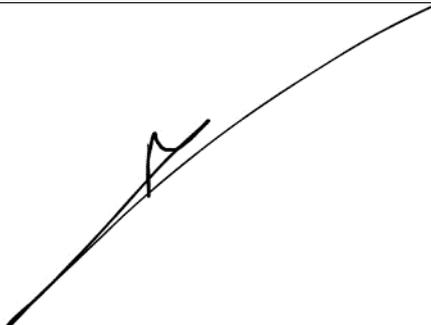
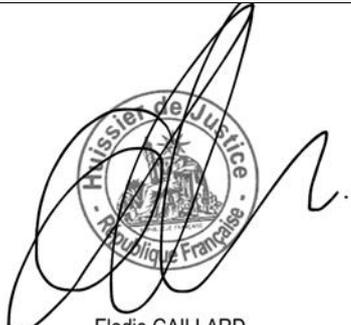
Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).



- Commune de **LA JARRIE AUDOUIN** – POINT 5
 Sur place, visible et lisible de tous depuis la voie publique, je constate la présence d'une affiche plastifiée apposée sur un piquet en métal indiquant le chemin du PIED PELE (point GPS 46.023307, -0.484094), dont les dimensions sont au moins de 42 x 59.4 cm.

Le texte, comportant les informations visées à l'article R123-9 du Code de l'environnement, est écrit en noir sur fond jaune et le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » est en gros caractère permettant une lecture aisée (au moins 2 centimètres de hauteur).

Plus rien n'étant à constater, j'ai clôturé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

 <p>Cindy MARTINEAU Clerc habilitée aux constats</p>	 <p>Elodie GAILLARD Commissaire de Justice</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------